

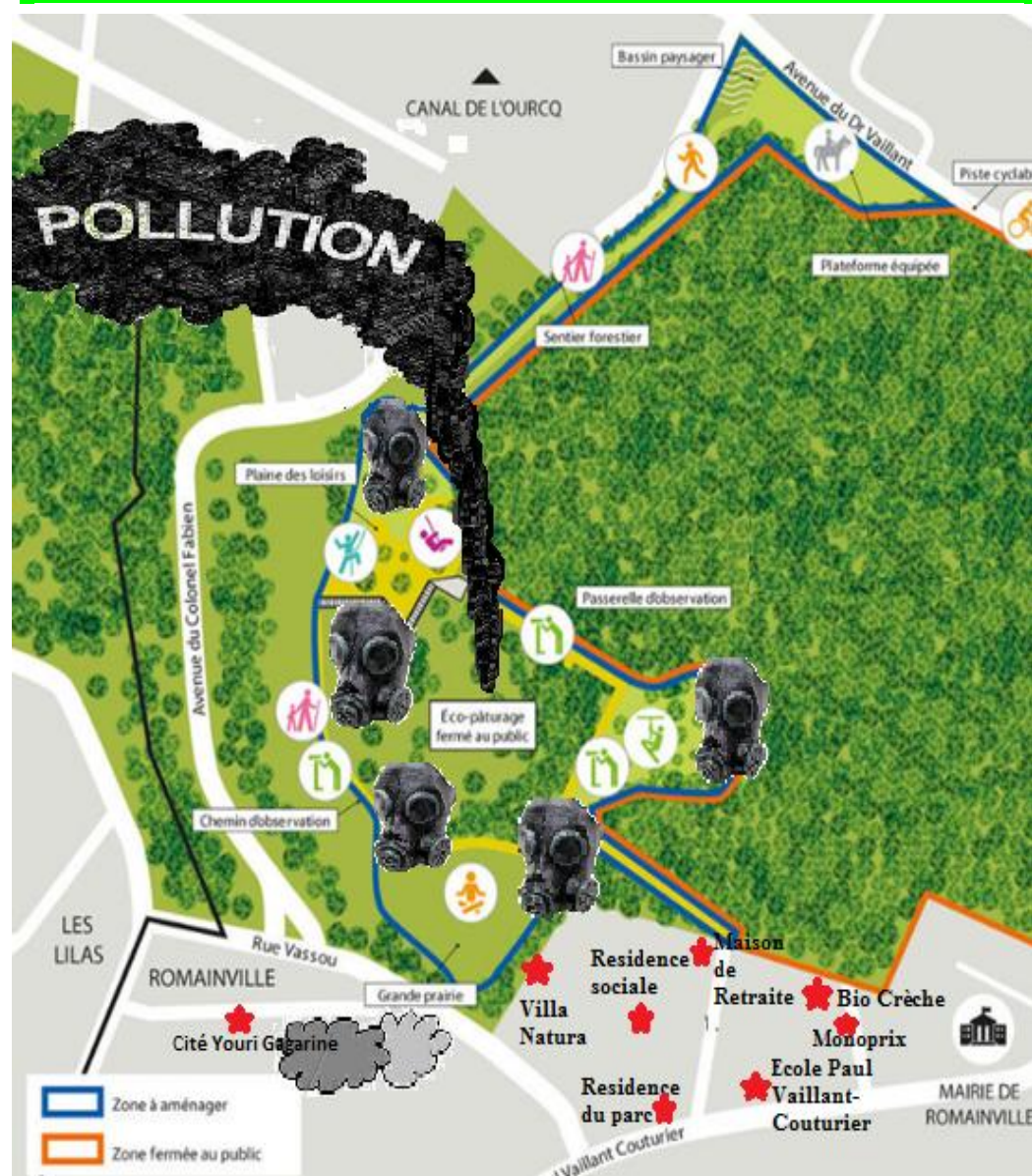
Quelques exemples des dangers sanitaires de ces produits dangereux présents sur le site

Composé	VDSS* (en mg/kg)	Corniche	
Arsenic	19,0	102,0	CANCEROGENE avéré pour l'homme par le CIRC (recherche sur le cancer)
Baryum	312,0	429,0	Difficultés respiratoires, augmentation de la tension artérielle, changements du rythme cardiaque, irritation de l'estomac, faiblesses musculaires, modifications des réflexes nerveux, dommages au cerveau, au foie, aux reins et au cœur.
Chrome	17,0	62,1	Problèmes respiratoires, capacité plus faible à lutter contre les maladies, des défauts à la naissance, une infertilité ou la formation de tumeurs.
Cobalt	Non déterminé	102,0	Irritation respiratoire, asthme, pneumonies voire des fibroses, effets respiratoires (œdème...), cardiovasculaires (cardiomyopathie), gastro-intestinaux, hématologiques (polycythémie...), musculo-squelettiques (hépatoxiques, rénaux, oculaires (atrophie optique...), thyroïdiens et sur l'état général
Cuivre	95,0	3 190,0	Irritation du nez, de la bouche et des yeux, maux de tête, maux d'estomac, vertiges, vomissements et diarrhées.
Mercure	3,5	10,3	Tremblements, insomnies, pertes de mémoire, effets neuromusculaires, malformations congénitales, maux de tête et dysfonctionnements moteurs et cognitifs.
Nickel	70,0	262,0	CANCEROGENE (poumon, larynx, prostate), embolie pulmonaire, Problèmes cardiaques.
Plomb	200,0	1 840,0	Anémie, hypertension et déficience rénale, toxiques sur le système immunitaire et l'appareil reproducteur. Il n'existe pas de concentration de plomb dans le sang qui soit sans danger.
Cyanure	25,0	Non mesuré	TRÈS TOXIQUE
Strontium	Non déterminé	5 010,0	TRÈS DANGEREUX
Hydrocarbures totaux (HCT)	1 100,0	38 100,0	Tous les hydrocarbures sont des CANCEROGENES
Benzopyrène (HAP)	3,5	9 000,0	CANCEROGENE

*VDSS : Valeur de Définition de Source. Au-delà de la valeur VDSS un sol est considéré non seulement comme pollué mais aussi comme source de pollution.

Certaines substances très dangereuses n'ont pas été mesurées comme le cyanure ou l'amiante alors même que des anciens se souviennent avoir vu des camions décharger de l'amiante par exemple

CORNICHE DES FORTS ALERTE POLLUTION !!!



LA RÉGION ET LA MAIRIE NE NOUS DISENT PAS TOUT ! NOUS AVONS LE DROIT DE SAVOIR !

Pendant des décennies, les industries chimiques et pharmaceutiques du secteur ont déversé dans les carrières d'énormes quantités de déchets industriels extrêmement dangereux pour la santé.

Le projet prévoit de remodeler de façon importante le terrain ; les bulldozers remuent donc des tonnes et des tonnes de terre et font remonter à la surface ces produits chimiques toxiques qui étaient enfouis dans le sol et ainsi neutralisés.

En plus du massacre des arbres de la forêt, nous privant d'un trésor de lutte contre le réchauffement climatique et d'oxygénation, ces travaux mettent notre vie et celle de nos enfants en danger.

Ailleurs à Romainville, dans le quartier des Ormes, un immeuble est en construction sur le site pollué de l'ancienne usine Wipelec. Depuis le début des travaux, les taux de pollution dans le sol ont été multipliés par 100 chez certains riverains !

Les documents fournis par la région indiquent : « A noter que le modelage du site n'est pas fixé à la date de réalisation de la présente étude. Le projet prévoit d'importants mouvements de terres en déblais/remblais, pouvant atteindre plusieurs mètres. La qualité des terrains au droit des différents aménagements n'est donc pas connue à ce jour. La moyenne des concentrations a donc été considérée pour cette analyse des risques résiduels.

Cibles : futurs usagers du parc de loisirs (adultes et enfants), travailleurs sur l'emprise du parc
entretien espaces verts, animateurs accrobranche/poney-club).
Voie d'exposition : inhalation de gaz dans l'air extérieur suite au dégazage des sols

« La validité de la présente ARR est soumise :

- à l'apport d'à minima 30 cm de terre végétale au droit des futures zones non recouvertes d'un revêtement étanche et fréquentées par les usagers et les travailleurs sur site.
- pendant la période de présence du bétail (4 ans maximum selon le projet) sur la zone (mouton..), la consommation de la viande et du lait provenant des animaux n'est pas recommandée.

La zone de l'éco-pâturage a vocation à être reboisée. L'accès à la zone devra être sécurisé afin d'en interdire l'accès aux usagers et ainsi empêcher tout contact direct avec les sols de surface non recouverts

EXIGEONS L'ARRÊT IMMÉDIAT DES TRAVAUX DANGEREUX

faut ajouter l'adresse face book foret résiste et amis de